### AR Prefecture



016-281600130-20230515-AR2023\_124-AR Reçu le 24/05/2023

## AR / N° 2023-124

# ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente,

- VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;
- VU le décret N° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale;
- VU le décret N° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté N° 2021-21 en date du 19 mars 2021 établissant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne pour la période 2021-2026 ;
- VU les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Charente ;
- Considérant que ces fonctionnaires remplissent les conditions nécessaires précisées à l'article 6 du décret N° 88-547 du 6 mai 1988 susvisé ;

## **ARRETE**

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise établie au titre de la promotion interne :

### Au choix:

- Bernard ANTOINE;
- Bernadette AUPETIT;
- Sylvie BEAUDOUX;
- Corinne BOISSIÈRE ;
- Philippe BONNENFANT;
- Stéphanie BOUSSETON ;
- Jean-Pierre BURCZY;
- Mickael CAPLOT;
- Yoann CHABERNAUD;
- Nathalie DESPORT;
- Laurence FRECHET;
- Cédric FREVAL;
- David GALLARD;
- Olivier GAUDIN ;
- Luc GOURSAUD;
- Jean-Philippe JOUY;
- Bruno LACAUD;

### AR Prefecture

016-281600130-20230515-AR2023\_124-AR Reçu le 24/05/2023

- Dominique LAGARDE;
- Sarah LAGRANGE;
- Nadine LINARD;
- Christine LIZOT :
- Grégory MANEM;
- Grégory MICHEL;
- Yoan MONTSEC;
- Annick MOREAU;
- Xavier PELAGÈRE ;
- Serge PERAUD;
- Kévin PLACART ;
- Yannick QUERAUD;
- Philippe QUERON;
- Noémie RAFFOUX ;
- Éric RENAUD ;
- Jean-Marc RIGAUD-PERUT;
- Kévin SEGUY :
- Nicole TRAPATEAU ;
- Jordan TERRASSON;
- Olivia VILLARD ;
- Jean-Michel WILLI.

# ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2023.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription est valable **deux ans**. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article L325-39 du code général de la fonction publique.

## ARTICLE 3: Amplia

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Préfète de la Charente,
- Monsieur le sous-préfet de Cognac et Madame la sous-préfète de Confolens,
- l'ensemble des Centres de Gestion de la F.P.T,
- l'ensemble des collectivités et établissements affiliées au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente,

et est affichée au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

**ARTICLE 4:** 

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Fait à ANGOULEME, le 15/05/2023

Le Président,

M. Patrick BERTHAULT.

Le Président certifie que cet acte a été

- Transmis au Représentant de l'Etat ;
- Affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.